

# Exposition Universelle de Paris 1900

Autor(en): **Breslau, Louise / Girardet, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1900)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623063>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

12<sup>1</sup>/<sub>2</sub> Uhr Essen im Hotel Union (fr. 5 mit Wein).  
 5 " Abfahrt mit Extrashiff nach dem Rütli,  
 kleine Rundfahrt.  
 Gegen 5 Uhr Abendimbiss.  
 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> " Ankunft in Luzern.

Gratuit

Bei zu schlechter Witterung unterbleibt die Schiffahrt und ein anderes Programm tritt in Kraft.

Die Sektion Luzern freut sich auf eine recht zahlreiche Beteiligung und bittet, daß bis spätestens den 20. dies die Zahl der Festteilnehmer von den verschiedenen Sektionen mitgeteilt wird.

Namens der Sektion Luzern,  
 Der Präsident:  
 Joseph v. Moos.

### Liste der Kandidaten zur Aufnahme in die Gesellschaft.

Vorgeschlagen sind von der  
 Sektion Basel: Herr Fritz Burger, Kunstmaler in Basel.  
 " Freiburg: Herr Conrad Schöpfer, Professor an  
 der Kunstgewerbeschule in Freiburg.  
 " " Herr Oswald Pilloud, Kunstmaler  
 in Châtel-St-Denis.  
 " Genf: Herr Mannoir, Kunstmaler in Genf.  
 " Lausanne: Herr Jacques Odier, Kunstmaler in  
 Vevey.  
 " " Herr Bauernhainz, Kunstmaler in  
 Lausanne.  
 " Luzern: Herr Karl Mossdorf, Architekt und  
 Maler in Zürich.  
 " München: Herr E. Kreidolf, Kunstmaler in  
 München.  
 " " Herr E. Kayser, Kunstmaler in  
 München.  
 vom Centralkomitee: W. Mettler, Bildhauer in Herisau.  
 für das Central-Bureau,  
 Der Präsident:  
 Max Girardet.  
 Der Sekretär:  
 K. Born.

12<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Banquet à l'Hôtel de l'Union (fr. 3, vin  
 compris).  
 3 h. Départ par bateau spécial pour le Rütli,  
 petit tour du lac.  
 5 h. Repas.  
 6<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. Arrivée à Lucerne.

gratuit

En cas de mauvais temps, la promenade en bateau n'aurait pas lieu et un autre programme entrerait en vigueur. La section de Lucerne se réjouit de recevoir les collègues et espère qu'ils viendront nombreux. Elle prie les sections de l'aviser du nombre des participants jusqu'au 20 courant.

Pour la section de Lucerne,  
 Le président:  
 JOSEPH VON MOOS.

### Liste des candidats pour l'admission dans notre société.

Sont présentés comme tels par la section de  
 Bâle: M. Fritz Burger, peintre à Bâle.  
 Fribourg: » Conrad Schöpfer, professeur à l'école  
 des arts et métiers à Fribourg.  
 » » Oswald Pilloud, peintre à Châtel-St-  
 Denis.  
 Genève: » Mannoir, peintre à Genève.  
 Lausanne: » Jacques Odier, peintre à Vevey.  
 » » Bauernhainz, peintre à Lausanne.  
 Lucerne: » Charles Mossdorf, architecte et peintre  
 à Zurich.  
 Munich: » E. Kreidolf, peintre à Munich.  
 » » E. Kayser, peintre à Munich.  
 Comité central: » W. Mettler, sculpteur à Herisau.  
 Pour le Comité central,  
 Le Président:  
 MAX GIRARDET.  
 Le Secrétaire:  
 K. BORN.

### Exposition Universelle de Paris 1900.

A la suite de notre article dans le dernier numéro de *L'Art Suisse*, nous avons reçu deux lettres, l'une de Mlle. Breslau et l'autre de M. le Commissaire général G. Ador, que nous publions ci-dessous.

Mlle. Breslau écrit:

« Dans un petit article de *L'Art Suisse* que vous dirigez, vous m'avez adressé un reproche direct à propos « du placement de mes œuvres à la section suisse de « l'Exposition Universelle de Paris. — Vous observez « avec justesse qu'en ma qualité d'expert officiel il au- « rait été de mauvais goût d'enfreindre le règlement que

« j'avais aidé à établir. Or je ne sais si vous vous êtes « donné la peine de le lire attentivement, Monsieur, car « voici ce qu'il dit:

« Aucun artiste peintre ne pourra exposer plus « de quatre œuvres ou occuper plus de 12 mètres « carrés de surface de paroi en chaque genre.

« Et si vous voulez vous donner la peine de jeter « un coup-d'œil sur le catalogue, vous verrez que je « n'ai envoyé que (! *Réd.*) quatre pastels, trois huiles et « une détrempe (traitée comme une huile mate et ayant « figurée comme telle à un Salon de Paris). — D'ailleurs « tous les exposants ont dû comprendre le règlement

« comme il a été dit, car au hasard je citerai M. Burnand, « présent avec un tableau à l'huile, prenant toute la « place autorisée en une section, et quatre dessins, — « Franzoni deux huiles, trois aquarelles et détremées, — « Sandreuter cinq détremées différemment traitées (le « catalogue n'en mentionne que quatre), — Schwabe une « huile et huit cadres de dessins et aquarelles (le cata- « logue n'en mentionne que six), — Meyer (Bâle) une « huile, deux pastels et huit lithographies et gravures. « Quant à la place que j'occupe, elle n'atteint pas en « tout au maximum de la place concédée pour une « section. Mais voici où j'arrive à dire pourquoi l'en- « semble de mes œuvres vous a frappé par le nombre. « C'est qu'il nous a été impossible de faire deux sections : « une d'huile et une de sous-verres, comme il a été « d'habitude d'en établir en toute exposition. La place, « comme vous le dites vous-mêmes, nous a *manqué tota- « lement*. Force a été de tout mélanger, et c'est ainsi « aussi que nous avons accordé un panneau tout entier « à M. Carlos Schwabe, et ceci je crois, *non* au détri- « ment de la Salle suisse.

« Je pense d'ailleurs ne pas exagérer en disant que « de tous les *petits pays*, comme par exemple le Dane- « mark, la Suède, la Norvège, etc., la Section suisse « a été, de l'avis unanime des artistes et critiques d'art, « la mieux arrangée. Avec un emplacement morcelé, un « matériel de tableaux en partie trop grands et beaucoup « trop nombreux pour les salles accordées, nous avons « réussi à faire une impression frappante et harmonieuse.

« Il est certain que la plus petite salle avait le jour « le plus agréable. On aurait pu y ensermer à la rigueur « un échantillon de chaque peintre suisse. Le résultat en « eût été déplorable. Nous avons préféré prendre un « parti et n'y mettre que des œuvres ne se faisant pas « de tort réciproquement et donnant un coup-d'œil d'en- « semble harmonieux et sympathique. Nous avons pensé « ainsi faire plus *d'honneur* à la Suisse; — et le résultat « me fait croire que nous avons eu raison.

« Vous finissez votre article, Monsieur, en disant que « ces questions seront portées par vous à l'assemblée « générale des artistes suisses. — C'est pour cela que « j'ai pensé y répondre d'avance — ayant été préala- « blement mise à la porte de cette société, et dans l'im- « possibilité d'y défendre mes idées et actions : —

« Les statuts commencent, si je me souviens bien, « par ce paragraphe: Pour faire partie, etc., etc. Les « femmes *ne sont pas admises*.

« Et cela dans le plus ancien pays de liberté de « l'Europe! —

« J'espère que vous voudrez bien transmettre à vos « lecteurs ces quelques lignes de rectifications et recevez, « je vous prie, Monsieur, l'expression de ma haute consi- « dération.

LOUISE BRESLAU,  
Membre de la Société nationale des beaux-arts,  
Paris. »

Nous avons reproduit *in extenso* la lettre de Mlle. Breslau, suivant son désir. Nous y trouvons beaucoup

de choses intéressantes, mais non pas la réfutation du fait qui nous a étonné, savoir qu'un expert place lui-même *toutes* ses œuvres à la plus belle place de l'exposition. — Les œuvres de MM. Burnand, Franzoni, Sandreuter, Meyer-Bâle, etc., dont Mlle. Breslau se sert pour exemplifier, ne sont pas du tout exposées dans les mêmes conditions. — Ce n'est pas d'avoir *trop* exposé que nous avons reproché à Mlle. Breslau, mais de s'être trop bien placée. —

MAX GIRARDET.

Commissariat général suisse, Exposition Universelle de 1900.

Paris, le 18 août 1900,  
20, Avenue Rapp.

MONSIEUR MAX GIRARDET, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SUISSE  
DES PEINTRES ET SCULPTEURS

BERNE.

Monsieur le Président,

Dans le numéro 7 de l'*Art Suisse* du mois de juillet vous désirez savoir qui a autorisé M. Charles Vautier à exposer son pastel qui n'avait pas été terminé à temps pour pouvoir être soumis à l'examen du jury d'admission de Genève.

Je m'empresse de vous faire savoir que c'est moi, sous ma responsabilité de Commissaire général de la Confédération suisse, qui ai autorisé M. Charles Vautier à exposer son beau portrait, après l'avoir vu moi-même et sur le préavis conforme de deux des membres du jury d'admission, MM. Biéler et Chiattonne qui ont bien voulu aller voir sur ma demande l'œuvre de M. Vautier dans son atelier. Je m'en félicite sincèrement puisque le jury international des récompenses lui a attribué une médaille d'argent.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour joindre mes sincères remerciements aux vôtres à l'adresse de Mlle. Breslau et de MM. Biéler et Edouard Sarasin pour le concours si dévoué qu'ils m'ont prêté, d'une manière absolument désintéressée, pour l'arrangement des salles accordées à la Suisse pour son Exposition des beaux-arts.

Tout le monde a été unanime à reconnaître le bon goût qui a présidé à l'aménagement de ces salles.

Je ne veux point oublier non plus MM. Lanz et Reymond qui ont présidé avec le même soin et la même compétence au classement de nos œuvres de sculpture.

En vous demandant d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de votre journal, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Commissaire général suisse :  
G. ADOR.

Nous croyons que M. G. Ador n'avait pas le droit d'autoriser M. Charles Vautier à exposer son portrait. — Si M. Charles Vautier désirait cela, c'était au président du jury d'admission qu'il devait s'adresser et c'était à lui seul qu'appartenait le droit de déléguer des membres du jury d'admission.

MAX GIRARDET.